

**RAPPORT N°3 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CC ALF**

M. le Président propose aux membres de l'assemblée le projet de règlement intérieur joint en annexe ;

Le projet pourra être modifié en fonction de l'avis de la conférence des maires sur le pacte territorial et sur le conseil de développement.

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- d'adopter le règlement intérieur tel que présenté lors du conseil.
- de charger M. le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.